



GOUVERNEMENT  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

*Lundi 12 Février 2024*

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

**PR - Président de la Polynésie française ..... 2**

- Arrêté constatant l'état de calamité naturelle des sinistres occasionnés par les intempéries (la dépression tropicale forte *NAT*) sur les archipels de la Société, des Tuamotu-Gambier et des Australes, les 10, 11 et 12 février 2024 ..... 2

**MGT - Ministre des Grands travaux et de l'Équipement ..... 2**

- Interdiction des activités de loisirs nautiques dans l'ensemble des eaux intérieures des Iles du vent et des Iles sous le vent ..... 2



- PR -

## **Arrêté constatant l'état de calamité naturelle des sinistres occasionnés par les intempéries (la dépression tropicale forte NAT) sur les archipels de la Société, des Tuamotu-Gambier et des Australes, les 10, 11 et 12 février 2024**

En raison de la formation de la dépression tropicale « Nat », la Polynésie française est en état d'alerte depuis le 6 février dernier. Les écoles ont été fermées les mercredi 7 et jeudi 8 février. Aux Tuamotu-Gambier, les îles de Arutua, Fakarava, Hereheretue, Makemo et Fakahina ont quant à elles été touchées par des vagues de 2 à 3 mètres ce vendredi 9 février.

De fortes intempéries se sont abattues sur la plupart des îles de l'archipel de la Société, en particulier **ce week-end, 10 et 11 février.**

Ce phénomène météorologique exceptionnel a occasionné de nombreux dégâts, en particulier sur les biens, les habitations et les ouvrages publics situés aux abords des rivières, qui sont toujours en crue ce jour 12 février. Une vigilance orange est encore en cours.

Par conséquent, le Conseil, a pris un arrêté constatant l'état de calamité naturelle des sinistres occasionnés par les intempéries des **10, 11 et 12 février 2024**, pour l'ensemble de l'archipel de la Société, ainsi que celui des Tuamotu-Gambier et des Australes.

- MGT -

## **Interdiction des activités de loisirs nautiques dans l'ensemble des eaux intérieures des îles du vent et des îles sous le vent**

En raison du phénomène météorologique exceptionnel qui intéresse actuellement les Îles du Vent (Tahiti, Tetiaroa, Moorea, Maïao) et les Îles sous le vent (Huahine, Raiatea, Tahaa, Bora Bora, Maupiti, Tupai, Motu One, Manuae, Maupihaa), et afin d'assurer la sécurité des usagers de la mer et des biens, le gouvernement de la Polynésie française a décidé d'interdire temporairement toutes les activités nautiques et subaquatiques, de baignade, et de circulation maritime dans le cadre de la pratique des activités de loisirs nautiques.

Pour l'ensemble des îles concernées, ces dispositions prennent effet à compter de ce lundi 12 février à 10 heures jusqu'au mercredi 14 février à 10 heures.

Les navires déjà en mer sont autorisés à traverser les eaux intérieures suivant les recommandations de la direction polynésienne des affaires maritimes ou de l'autorité portuaire pour leur approche d'un port ou d'une zone de mouillage.

Selon l'évolution des conditions météorologiques, et notamment d'un affaiblissement rapide, et afin de ne pas pénaliser outre mesure les usagers de la mer, ces interdictions pourront être levées de manière anticipée.

Il est demandé à chacun de respecter ces interdictions afin de ne pas prendre de risque personnel ou d'en générer pour les équipes de secours qui pourraient être mobilisées en cas d'intervention en mer.



GOUVERNEMENT  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Il est rappelé que la plus grande prudence doit être de mise et qu'il convient de ne pas s'approcher des rivages ou des cours d'eau pendant cet épisode de fortes pluies.  
Il est vivement recommandé de se tenir informé régulièrement des bulletins météorologiques et des communiqués dédiés.

---

SERVICE DE LA COMMUNICATION

---